

Conduite à tenir devant un résultat biologique anormal découvert chez un donneur de sang

Mai 2022

VERSION 1

Table des matières

1. Objectifs et champ d'application.....	3
2. Abréviations	3
3. Généralités.....	3
4. CAT devant la découverte d'un marqueur viral positif	3
5. CAT devant la confirmation d'un marqueur viral positif	4
6. CAT pour inciter un Donneur, qui ne vient pas au rendez-vous, à venir en consultation.....	4
7. CAT devant la confirmation d'un résultat de marqueur négatif.....	5
8. CAT devant un résultat biologique anormal découvert à l'occasion d'un prélèvement	5

1. Objectifs et champ d'application

Cette procédure nationale a pour objectif de décrire la conduite à tenir des CTS devant la découverte d'un résultat biologique anormal (marqueur ou autres...) conformément aux exigences de la ligne directrice relative à la qualification biologique du don homologue des principes de Bonnes Pratiques transfusionnelles Octobre 2012 du Ministère de la Santé Publique Libanaise.

2. Abréviations

CAT : conduite à tenir

CTS : Centre de Transfusion Sanguine

3. Généralités

Les résultats biologiques anormaux découverts à l'occasion d'un don du sang font l'objet d'une information auprès du donneur de sang à l'origine du produit collecté par le médecin responsable du CTS.

Le mode de communication et la prise en charge du donneur varient selon la nature de l'anomalie constatée. L'équipe en charge du donneur met en place le suivi et l'orientation du donneur de façon à ce que cette prise en charge médicale soit la plus rapide et la plus adaptée à l'anomalie enregistrée. Cette prise en charge tient compte notamment de la nécessité d'un traitement rapide du donneur ou la protection de ce dernier ou de son entourage.

- Parallèlement à cette prise en charge, l'informatique médicotechnique du CTS est mise à jour en intégrant toutes les informations, issues de l'investigation de l'anomalie, susceptibles de compromettre la sécurité transfusionnelle.
- Les actions menées (entretien, communication téléphonique) font l'objet d'une traçabilité dans le dossier informatique du donneur.

4. CAT devant la découverte d'un marqueur viral positif

Contexte de survenue	Actions initiales	Informations transmises au donneur	Prise en charge médicale par le CTS	Mesures d'accompagnement
1er résultat Marqueur positif	*Prise de contact téléphonique	*Fixer rendez-vous au Donneur sur le site de prélèvement pour contrôle gratuit sans donner plus de précision si possible	*Prélèvement de contrôle fait par le personnel technique sans donner d'information particulière *Constituer un dossier "anomalie donneur" avec nécessité d'un suivi	*Refaire les tests anormaux le plus rapidement possible

5. CAT devant la confirmation d'un marqueur viral positif

Contexte de survenue	Actions initiales	Informations transmises au donneur	Prise en charge médicale	Mesures d'accompagnement
2^o résultat marqueur positif	<ul style="list-style-type: none"> *Rappel téléphonique et information qu'il y a une anomalie sans plus de précision *Fixer un rendez-vous le plus rapidement possible avec le médecin responsable 	<ul style="list-style-type: none"> *Informer le donneur sur les vrais risques encourus pour lui et son entourage *Nécessité de bilan complémentaire pour une meilleure évaluation de sa maladie *Contre-indication définitive ou provisoire selon le cas 	<ul style="list-style-type: none"> *Donner et expliquer les résultats *Confirmer les mesures prophylactiques à prendre, le cas échéant en attente de la prise en charge spécialisée *Orienter vers une prise en charge spécialisée ou Médecin traitant selon le cas *Clôturer et archiver le dossier «anomalie donneur» 	<ul style="list-style-type: none"> *Faire déclaration de la maladie aux autorités compétentes en fonction de la procédure interne à l'établissement et selon la réglementation en vigueur *Mise à jour du dossier informatique : contre-indication définitive ou provisoire

6. CAT pour inciter un Donneur, qui ne vient pas au rendez-vous, à venir en consultation

Contexte de survenue	Actions initiales	Informations transmises au donneur	Prise en charge médicale par le CTS	Mesures d'accompagnement
Non réponse du Donneur au premier appel téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> *Rappel téléphonique du Donneur pour un rendez-vous de contrôle sérologique (à renouveler si besoin 3 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> *Informer sur la gratuité du contrôle et son importance pour la validation du Don et pour lui 	Voir 4.	Voir 4.

7. CAT devant la confirmation d'un résultat de marqueur négatif

Contexte de survenue	Actions initiales	Informations transmises au donneur	Prise en charge médicale par le CTS	Mesures d'accompagnement
2ème résultat marqueur négatif	*Prise de contact téléphonique	*Annoncer la parfaite normalité des résultats *Fixer rendez-vous avec médecin responsable CTS si le donneur le souhaite	*Expliquer et confirmer de l'absence de problème biologique *Clôturer et archiver le dossier "anomalie donneur" le cas échéant *Confirmer l'autorisation de la reprise des dons	Retrait de la contre-indication du système informatique

8. CAT devant un résultat biologique anormal découvert à l'occasion d'un Prélèvement

Contexte de survenue	Actions initiales	Informations transmises au donneur	Prise en charge médicale par le CTS	Mesures d'accompagnement
1er résultat - NFS -Immuno-hématologie donneur	Prise de contact téléphonique	*Information biologique limitée à la nécessaire compréhension de la situation par le malade * Urgence de prise en charge éventuelle (ex: anémie très sévère, hémopathies...) *Fixer rendez-vous pour contrôle biologique et complément d'information	*Expliquer et donner les résultats *Proposer un contrôle biologique immédiat selon le cas pour confirmer l'anomalie *Orienter le Donneur sur une consultation spécialisée ou médecin traitant selon le cas *Définir la conduite à tenir future pour les dons du sang : Don possible ou non *Clôturer et archiver le dossier « anomalie donneur » si besoin	*Mise à jour du dossier informatique : contre-indication définitive ou provisoire selon l'anomalie